

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2023

Délibération n°1/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20240416-1-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024



**maison
de la
culture**
BOURGES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 avril 2024

Le seize avril deux mille vingt-quatre, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 29 mars 2024.

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, président, représentant Mme Delphine Bordat.

Représentants de l'Etat

- M. Nicolas Bonnes, Chargé du suivi des politiques publiques au service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, Préfecture du Cher, représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher, et M. Christopher Miles, directeur général de la création artistique,
- Mme Anna-Laude Boulon, conseillère théâtre et arts associés, représentant Mme Christine Diacon, directrice de la DRAC Centre-Val de Loire, et Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire.

Représentants de la Région

Mme Colette Puynège, vice-présidente, représentant M. Guillaume Crépin.

Représentants du Département

- M. Jacques Fleury, président du Conseil départemental du Cher.

Représentants de la Ville

- M. Yannick Bedin, Maire-adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann Galut, maire.
- Mme Sylviane Moraisin, conseillère municipale, représentant M. Alexis Luberne, conseiller municipal.

Personnalités qualifiées

- M. Dominique Delajot, conseiller municipale.

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle.
- M. Nicolas Bénard.

Excusés :

- M. Yann Galut, maire.
- M. Alexis Luberne, conseiller municipal.
- Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire.
- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire.
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture.
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher.
- M. Guillaume Crépin, Conseil régional Centre Val-de-Loire.
- Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée département.
- Mme Christine Cheze Dho, personnalité qualifiée région.
- Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée département.
- Mme Anne Matheron, personnalité qualifiée DRAC.
- M. Fabrice Hoeffelin, personnalité qualifiée région.
- M. Christophe Bernard, Directeur Général adjoint, Ville de Bourges.

Personnalités invitées :

- Mme Céline Devaux, responsable administrative et financière de la ville de Bourges ; Mme Sophie Chestier, vice-présidente culture et patrimoine ; Mme Laodice Rigo, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la Culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la Culture de Bourges, Mme Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges et Mme Magalie Maraffon, agent comptable.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Elodie Thétiot est désignée comme secrétaire de séance.

*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2023
A 14H30**

Délibération n°1/2024

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2023 à 14h30.

Votants : 14

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

maisondelaculture
BOURGES

Olivier ATLAN SCÈNE NATIONALE / CENTRE DE CRÉATION
BP 257 - 18005 BOURGES CEDEX
Tél : 02 48 67 74 74 MCBOURGES.COM

SIRET > 52288163000027 code APE > 9001Z
TVA intracom > FR90522881630

Elodie THETIOT
Secrétaire de séance



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023 à 14H30

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, président.

Représentants de l'Etat

- Mme Perrine Pierson, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire représentant Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Véronique Evanno, cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux du Ministère de la Culture.
- M. Nicolas Bonnes, Chargé du suivi des politiques publiques au service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, Préfecture du Cher, représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher, représentant Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire.

Représentants de la Ville

- M. Yannick Bedin, Maire-adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann Galut, maire.
- Mme Sylviane Moraisin, conseillère municipale.
- M. Alexis Luberne, conseiller municipal.

Personnalités qualifiées

- M. Dominique Delajot, représentant Mme Christine Cheze Dho. conseillère municipale.
- Mme Colette Puynège, vice-présidente, représentant M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire.
- M. Georges Buisson, représentant Mme Delphine Bordat.
- Mme Sophie Chestier, représentant Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée département, représentant M. Jacques Fleury, président du Conseil départemental du Cher.
- M. Fabrice Hoeffelin.
- Mme Anne Matheron.

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle.
- M. Nicolas Bénard.

Excusés :

- Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
- Mme Christine Diacon, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire,
- M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture,
- M. Maurice Barate, Préfet du Cher,
- M. Guillaume Crépin, Conseil régional Centre Val-de-Loire,
- Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée département,
- M. Yann Galut, maire,
- M. Jacques Fleury, président,
- Mme Christine Cheze Dho, personnalité qualifiée région,
- Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée département.

Personnalités invitées :

- M. Christophe Bernard, Directeur Général adjoint, Ville de Bourges ; Mme Marina Mousseline, Directrice au Développement éducatif et culturel, Ville de Bourges ; Mme Corinne Grouhel, chargée de mission coopération culturelle ; Mme Alisson Agussol, responsable du pôle Projets Culture et Documentation ; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la Culture de Bourges; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la Culture de Bourges et Mme Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Elodie Thétiot est désignée comme secrétaire de séance.

Le président Georges Buisson remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration de leur présence. Cette réunion se déroule exceptionnellement sur le plateau de la salle Gabriel Monnet, espace symbolique de la maison pour sa mission de création. En effet, toutes les autres salles sont actuellement occupées, reflet du dynamisme des nombreuses activités qui s'y déroulent.

Il rappelle au Conseil d'administration que le jury de Bourges capitale européenne de la culture 2028 était présent hier dans la ville. Il invite M. Yannick Bedin, maire-adjoint à la culture, à faire le point sur cette visite.

M. Yannick Bedin informe que cette journée s'est terminée ici-même sur le plateau de la Maison de la culture. La délégation a jaugé les différents lieux qui pourraient accueillir les grandes manifestations 2028. L'objectif de cette visite était aussi de mesurer la capacité de la ville à accueillir un nombre important de visiteurs. Il ajoute que les membres du jury ont fait part de leur émotion à l'issue de cette journée, insistant sur la sincérité et l'engagement des participants.

L'annonce des résultats aura lieu en direct du Ministère de la culture, et sera retransmis à l'Hôtel de ville de Bourges mercredi 13 décembre à partir de 17h30.

Le président remercie M. Yannick Bedin et fait le point sur les membres excusés et les pouvoirs. Il présente les 4 délibérations inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°11/2023
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2023

Le président soumet au Conseil l'approbation de ce compte-rendu du Conseil d'administration du 18 octobre 2023. A la demande de Mme Perrine Pierson, il propose de remplacer, à la page 4 du compte-rendu, : « se réjouit » plutôt que « se félicite ».

M. Alexis Luberne mentionne une coquille à la page 9 du compte-rendu : M Crépin se réjouit et non « se réjouie ».

Le président soumet cette délibération au conseil. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 20

DÉLIBÉRATION N°12/2023
ENCAISSEMENT DES RECETTES DU REPAS DE NOËL

Le président invite Mme Anne-Sophie Montagné à présenter la délibération sur l'encaissement de recettes spécifiques ne faisant pas l'objet de tarifs préalablement votés.

Mme Anne-Sophie Montagné prend la parole : à la demande de l'agent comptable, il convient d'encadrer par une délibération l'encaissement par la Maison de la culture des participations au repas de Noël des conjoints de nos salariés. En effet, chaque année, la Maison invite ses salariés permanents et ses personnels intermittents qui réalisent le plus d'heures à participer à un repas de Noël. Leurs conjointes et conjoints peuvent également y participer sous réserve du règlement du repas. Il convient donc que le Conseil d'administration approuve le fait que l'EPCC encaisse ces recettes, qui seront cette année d'un montant de 25€ par personne. Il faudra que le conseil approuve chaque année ce type de délibération, si le montant du repas évolue. Nous n'avons pas la possibilité légale d'indiquer une fourchette de prix.

Le président soumet cette délibération au conseil. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 20

DÉLIBÉRATION N°13/2023
MODALITÉS DE REFACTURATION DU CHAUFFAGE DU RESTAURANT

Le président invite Mme Anne-Sophie Montagné à présenter la délibération sur les modalités de refacturation du chauffage du restaurant.

Mme Anne-Sophie Montagné ajoute que conformément à la convention d'occupation signée par la Maison de la Culture et la Ville de Bourges, l'EPCC se doit de refacturer à la Ville les dépenses de chauffage du restaurant le Stand Up au prorata de sa surface.

A la demande de l'agent comptable, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les modalités de refacturation, basée sur les données mentionnées dans le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et qui fait état d'une surface de 256 m² pour le Stand Up sur une surface totale utile de 5 566 m², soit une quote part de 4.6%.

Pour information, cette facturation s'élèvera pour 2021 à 792 € HT

- Pour 2022 : 3 078 € HT (pour les dépenses de chauffage et de climatisation du Stand Up)

Le président rappelle le contexte de la signature de la première convention de mise à disposition du bâtiment à son achèvement. Il a fallu rédiger cette convention dans un délai relativement court. Cette première convention a été signée pour une durée de 2 ans, période pendant laquelle l'utilisation concrète du bâtiment devait permettre aux deux parties d'envisager plusieurs ajustements. Une nouvelle période de négociation devra s'ouvrir en 2024, pour mieux adapter la convention aux réalités de fonctionnement de la Maison. Une réunion à ce sujet sera organisée au premier trimestre de l'année 2024, puis une seconde réunion dans un délai raisonnable. Une lettre officielle sera adressée pour cela à M. le Maire de Bourges.

Le président précise que les locaux du restaurant n'entrent pas dans la convention de mise à disposition du bâtiment.

Mme Anne Matheron estime qu'il serait intéressant de poser la question de la mise à disposition des locaux dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs, afin de ne pas dissocier le fonctionnement de l'artistique.

Mme Perrine Pierson souligne qu'il convient de maintenir une cohérence entre la convention pluriannuelle d'objectifs et la convention de mise à disposition du bâtiment.

Aucune demande de parole n'étant faite, le président soumet au vote du conseil cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 20

DÉLIBÉRATION N°14/2023 BUDGET PRIMITIF 2024
--

Le président rappelle que le vote du budget primitif s'inscrit dans les débats amorcés lors du dernier CA du 18 octobre. Malgré la montée en puissance du budget de la Maison sur 3 années correspondant à l'ouverture du nouveau bâtiment, il est constaté une montée en charge continue du budget de fonctionnement. Ce qui a pour conséquence l'érosion significative du budget artistique de la Maison, malgré des résultats très encourageants de la fréquentation du public qui génèrent une augmentation des recettes propres.

Il donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné pour présenter le budget primitif 2024.

Mme Anne-Sophie Montagné fait remarquer que le détail des subventions se trouve en page 10 et non en page 11 comme indiqué dans la délibération.

Elle précise ensuite que conformément au débat d'orientation budgétaire du 18 octobre dernier, le budget primitif est présenté à l'équilibre.

- Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à 4 427 879.76 € qui se décomposent comme suit :
- Total des dépenses artistiques : 1 909 977 €, soit 43 % (après réaffectation du personnel permanent des ateliers de construction de décors) ; (on a essayé de faire une présentation qui convienne à tous).
- Total des dépenses de structure : 2 517 902.76 €, soit 57 %, la masse salariale des permanents représentant 1 676 304.66 €, soit 37.9 % du total des charges.

- Les recettes d'exploitation d'un montant de 4 427 879.76 € se décomposent comme suit :
- Subventions de fonctionnement : 3 210 385.28 €, soit 72.5 % ;
- Subventions affectées : 291 880 €, soit 6.5 % ;
- Recettes propres : 925 614.48 €, soit 21 %.

INVESTISSEMENT :

- Le montant de la section d'investissement s'élève à 75 000 €.

RECETTES :

SUBVENTIONS :

Elles sont identiques à celles de 2023, conformément au débat d'orientation budgétaire au cours duquel l'ensemble des tutelles s'est engagé à maintenir leur contribution. En revanche, il est acté une baisse de certaines subventions fléchées de la Ville de Bourges sur l'année 2024.

RECETTES PROPRES :

Les recettes propres sont pratiquement au maximum de ce qu'elles peuvent être puisqu'elles incluent d'ores et déjà les bons chiffres de fréquentation de janvier à juin 2024.

Une certaine prudence concerne les recettes du cinéma avec une moyenne de 5k€ HT/semaine, sur 47 semaines.

A titre d'exemple, entre le prévisionnel et le réalisé 2023, les recettes de billetterie cinéma, ont permis de générer 40k€ de résultat de plus que prévu, ce qui augmente d'autant la marge artistique de la saison.

Enfin, la politique en faveur du mécénat est développée de manière offensive pour atteindre l'objectif de 49k € HT (pour info : pas d'engagement CPO sur 2023 et 30k€ HT en 2024).

DÉPENSES :

FONCTIONNEMENT :

En termes de fonctionnement, le budget présenté n'intègre pas l'embauche d'un permanent supplémentaire à la technique.

Une augmentation de 60k€ des dépenses de maintenance et de fluides (contrat établi sur le gaz jusqu'à fin 2024)

Les dépenses de communication sont revues à la baisse pour s'établir à 95k€ (contre 110k€ en 2023). L'idée est de contenir ces dépenses tout en étant aussi efficace.

ARTISTIQUE

Comme habituellement, il est recherché de consacrer le maximum de nos forces budgétaires à l'artistique et au soutien à la création.

L'année 2024 verra la création de la production déléguée que nous portons depuis 2 ans : « Ce qu'on a de meilleur » mis en scène par Bryan Polach. L'atelier de la Maison poursuit la construction de décors avec un challenge de taille : celui de trouver le ou la successeur de Nicolas Bénard, responsable de ces ateliers.

Actuellement, environ 65k € seront consacrés à l'accueil des compagnies en résidence et en apports pour les coproductions.

Les charges correspondant à l'accueil des spectacles de la saison, de la programmation cinéma, aux tournées décentralisées et à d'autres activités sont conformes aux pratiques de la Maison. Il est à noter toutefois un important projet initié en 2023 et qui sera présenté au public les 8 et 9 juin prochain : la Fancy-fair, sorte de kermesse, ouverte à tous et gratuite, portée en même temps que le salon du livre.

C'est la première année depuis l'ouverture de la maison, qu'un budget est présenté sans report liés au Covid, sur la base d'une activité avec des dépenses et des recettes normales. Sur le plan comptable, plus aucune provision n'est à reprendre hormis celles habituellement constituées pour les congés payés et provision retraite.

Le constat des dépenses artistiques est simple : Il devient presque impossible d'assurer notre mission de production (plus que 65k€ pour assurer part des résidences et coproductions)

Il ne reste qu'à peine 100k€ pour assumer notre mission de Maison de production : accueillir des équipes en résidence, produire et coproduire des spectacles, construire des décors.

Suite aux échanges du dernier CA, Le budget analytique fait ressortir la masse salariale du personnel permanent avec le coût spécifique des ateliers de construction.

Le budget primitif 2019 faisait apparaître une marge artistique de 760k€. Elle est aujourd'hui, après la période Covid (et les nombreux reports qu'elle a engendrés) et après l'ouverture de notre nouvelle maison, inférieure d'environ 100k€ à celle que nous avons connue Hors les murs.

L'inflation, l'augmentation de l'ensemble des matières premières et des combustibles et un bâtiment qui coûte plus cher que prévu en maintenance, sont autant de facteurs qui expliquent l'érosion de la marge artistique de la Maison. Il est chiffré pour l'année 2024, une augmentation, tout cumulé, prévue entre 150 et 200k€. Marge qui manque cruellement pour que la Maison puisse continuer à poursuivre ses missions de soutien à la création, sa politique d'accueil en résidence et ses parts de coproduction.

Un chiffre aussi s'avère très parlant : le cinéma (hors affectation des permanents) dégage des bénéfices de 90k€ (en réel en 2023, on devrait se situer autour de 140k€). En l'état actuel du budget, ce sont les recettes du cinéma qui permettent à la Maison de financer sa mission de production (résidences, construction de décors et coproductions et production déléguée).

Il est espéré un report à nouveau largement positif de l'ordre de 80 à 100k€ mais il s'agit d'un « fusil à un seul coup ». Si ce report est utilisé en 2024, l'EPCC se retrouvera sans réserve pour les années futures.

Concernant la comptabilité pure, nous ne bénéficions plus d'aucune provision à reprendre. Par ailleurs, les provisions qui sont passées pour les congés payés, RTT, CET et départ à la retraite sont constituées au plus près de la réalité.

Le budget 2024 s'établit donc à 4 502 879 €, dont 75k€ d'investissement et ce avant affectation du résultat 2023 qui sera constaté lors du Conseil d'administration du mois d'Avril 2024. Il conviendra également d'aborder les investissements en LED.

Concernant les investissements, de nombreuses dépenses ont été engagées en 2021 et 2022 sur les fonds propres de la Maison (hors subvention de la Ville de Bourges de 89k€ pour rééquipement de la salle Pina

Bausch) pour équiper le bâtiment : équipements techniques (rack, consoles...), serveurs, mobiliers (canapés, tables, 100 chaises, réfrigérateur...), construction des bureaux, auto laveuse pour entretien, douchettes pour contrôle, borne de recharge des véhicules électriques... Cela représente 200k€ sur ces 2 ans qui viennent s'ajouter aux dépenses habituelles d'investissement concernant le matériel informatique.

Le président remercie Mme Anne-Sophie Montagné. Il insiste sur la nécessité de faire des comparaisons entre les différents exercices pour constater l'érosion constante des moyens artistiques de la Maison. Il rappelle que l'activité de la Maison de la culture a un réel impact sur l'économie locale. Par exemple, chaque saison, la présence des artistes dans la Maison génère 2 500 nuitées d'hôtel, soit 175 000 euros.

Mme Anne Matheron demande si le travail de réflexion sur les économies d'énergie au sein du Conseil d'administration a pu avancer.

Mme Anne-Sophie Montagné répond que la Maison a entrepris une démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). 40 actions sont et seront menées à ce titre.

Par ailleurs, elle souligne l'existence des sous-compteurs installés dans différents espaces du bâtiment permettant d'affiner les consommations énergétiques de la Maison. La Maison continuera d'être particulièrement vigilante sur ses consommations de fluides.

Mme Anne-Sophie Montagné fait également part de la nécessité de sensibiliser et d'éduquer le public qui se plaint régulièrement d'avoir froid dans les salles.

Le président rappelle que lors du précédent Conseil d'administration, M. Jean Claude Court a souligné le réel engagement que la maison a déjà sur de nombreux éléments RSE.

Mme Anne-Sophie Montagné informe que Mme Maëlle Moncelon, alternante en comptabilité, mène une étude afin d'affiner au mieux la consommation des fluides. D'ores et déjà, des efforts ont été constatés en 2023, sur les consommations en gaz et en électricité inférieures à l'année précédente. Pourtant, la dépense a augmenté compte-tenu de l'inflation.

Mme Anne Matheron indique que la transparence sur les dépenses de fluides, de maintenance préventive et curative, permettra d'ajuster la convention de mise à disposition.

Mme Anne-Sophie Montagné informe que la Maison ne dispose pas encore de tous les contrats de maintenance deux ans après son ouverture.

Le président précise qu'un bâtiment nécessite plusieurs années pour maîtriser ses coûts de fonctionnement. La question importante qui se pose à cet EPCC est de savoir comment endiguer la baisse régulière du budget artistique. Pour cela, deux options sont possibles : augmenter les financements publics et les recettes propres ou diminuer les dépenses de fonctionnement.

M. Fabrice Hoeffelin demande s'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison.

M. Olivier Atlan répond que cela n'est pas possible compte tenu du revêtement goudronné du toit.

Il indique que la situation financière de la Maison de la culture n'est pas un cas isolé. L'ensemble des Scènes nationales rencontre les mêmes difficultés. Certaines se demandent même s'il leur est possible de maintenir une politique d'artistes associés.

Le président estime qu'il convient d'avoir une vision prospective du budget sur plusieurs années pour anticiper au mieux les risques d'un déclin artistique.

Mme Sylviane Moraisin demande s'il y aurait une possibilité de louer certaines salles pour des séminaires ou d'autres réunions privées.

M. Olivier Atlan précise que la Maison de la culture possède avant tout des salles adaptées aux spectacle qui ne conviennent pas pour des congrès. Cette option reste toutefois envisageable pour les mécènes de la Maison.

Le président estime que ce type de location risquerait de brouiller l'image de la Maison auprès du public.

Mme Sophie Chestier rappelle qu'il existe une réelle politique de location d'espaces à Noirlac, mais les locaux sont très différents.

M. Yannick Bedin rappelle qu'il y a déjà eu des congrès à la Maison de la culture, comme celui de l'UNCCAS. Mais il considère que la raison d'être de la Maison se situe ailleurs.

Il ajoute que l'ouverture de la nouvelle Maison de la culture a été salulaire pour la ville et une véritable locomotive pour le territoire. La Maison s'ouvre à tous les publics. Il faut maintenir l'effort pour une ambition d'une excellence pour tous.

Le président rappelle que le jour où les deux EPCC du Cher (Noirlac et Maison de la culture) n'auront plus les moyens de remplir leur mission artistique, nombre de compagnies au niveau de la Ville, du Département et de la Région se trouveront fort dépourvues.

M. Dominique Delajot estime que tous les maillages territoriaux sont concernés.

Mme Perrine Pierson rappelle que le ministère de la culture vient de lancer le dispositif « mieux produire, mieux diffuser » favorisant une politique de mutualisation entre différents lieux. Présenté par Mme la Ministre en juin dernier, le plan « mieux produire mieux diffuser » a fait l'objet de temps d'échanges, notamment avec les syndicats professionnels cet été. Les membres de la DRAC rencontreront de leur côté les organisations professionnelles à la fin du mois de décembre, puis la CLTC en janvier. Ce plan vise à encourager et systématiser les bonnes pratiques professionnelles, notamment les coopérations, de manière à mieux articuler la phase de création d'un spectacle et sa diffusion, permettant de mutualiser certains coûts. Sur le département du Cher, outre les collaborations déjà en cours entre la Maison de la culture et l'Abbaye de Noirlac, l'existence d'un AFA en réseau est également à signaler. De plus, la mise en place de la plateforme « Coprog » permet d'optimiser les coûts de transports offrant de nouvelles perspectives de collaborations.

M. Nicolas Bonnes évoque le renouvellement souhaité pour l'éclairage LED dans le cadre du dispositif Fond vert. Il convient de s'assurer de l'éligibilité des EPCC à ce dispositif.

M. Olivier Atlan estime que si la Maison n'est pas éligible, le propriétaire pourrait peut-être l'être.

Mme Anne Matheron estime que la DRAC pourrait alerter les services de la Ministre concernant ce problème d'éligibilité des EPCC au dispositif Fond Vert.

Le président remercie le conseil pour cet échange et soumet au vote la délibération du budget primitif 2024. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Votants : 20

POINT SUR LE PREMIER TRIMESTRE DE LA SAISON 2023-2024

M. Olivier Atlan souligne que la fréquentation de la Maison est excellente. 16 spectacles sont à ce jour complets, ce qui risque d'avoir pour effet une baisse du nombre de cartes par rapport à l'an dernier.

Une réflexion est en cours afin que le public titulaire d'une carte puisse bénéficier de conditions de réservation particulières.

Concernant le cinéma, le rythme de programmation est satisfaisant.

M. Yannick Bedin souligne la grande qualité de la programmation : l'exigence et la diversité des spectacles sont à saluer. Le public est présent et le bouche à oreilles fonctionne parfaitement. Il se réjouit du succès du cinéma. Il félicite, à ce sujet, le nouveau programmateur, M. Philippe Sellier.

Concernant les spectacles, il évoque d'éventuelles difficultés pour certaines personnes de devoir payer tous les spectacles en une seule fois.

M. Olivier Atlan rappelle qu'il est tout à fait possible de payer en plusieurs fois et sans frais.

POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

M. Olivier Atlan informe le Conseil des différents départs intervenus cette année dans l'équipe et d'autres à venir.

M. Nicolas Benard quittera la Maison en juin 2024. Son poste de responsable des ateliers n'est pas simple à pourvoir. Des entretiens ont commencé cette semaine.

M. Gwendaël Desnoux a été recruté en qualité de technicien du bâtiment.

Un poste de régisseur plateau n'est toujours pas pourvu.

Un poste de régisseur lumière est aussi à pourvoir.

M. Olivier Atlan informe le conseil qu'après le départ de Mme Audrey Matel, le poste de secrétariat général a évolué vers un poste de directrice des relations publiques, de la communication et du mécénat occupé par Mme Alice Coursier. Une nouvelle attachée aux relations avec le public sera recrutée dans les prochains mois.

QUESTIONS DIVERSES

Le président estime qu'il y aura un avant et un après 13 décembre pour la ville de Bourges et pour la Maison. M. Yannick Bedin souligne qu'en cas où la candidature de Bourges ne serait pas retenue, il conviendra de prendre en compte tout le chemin parcouru pour cette aventure.

M. Alexis Luberne félicite le partenariat avec les musées de la ville de Bourges qui permet d'exposer trois sculptures de Suzanne Bizard dans le hall.

Le président informe que Mme Delphine Bordat a fait parvenir une lettre à la société AgglosBus concernant les horaires des bus à la fin des spectacles, en particulier pour les scolaires. Cette lettre est jointe au compte-rendu.

Les questions diverses étant épuisées, le président remercie chaleureusement l'ensemble des membres présents à ce Conseil d'administration. Il clôt les débats avec une citation d'Ariane Mnouchkine : « Tout est pire là où il n'y a pas de théâtre » (Libération, 5 décembre 2023).

Mme Anne-Sophie Montagné indique aux membres du conseil les prochaines réunions du Conseil d'administration pour l'année 2024 :

- Mercredi 17 avril 2024
- Mercredi 16 octobre 2024
- Mercredi 11 décembre 2024.